

COMMUNE DES CLAYES-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 28 juin 2021

Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 33

L'an deux mille vingt-et-un, le 28 juin à 19 h 32,

Le Conseil Municipal de la Commune des CLAYES-SOUS-BOIS, légalement convoqué, s'est assemblé en séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Philippe GUIGUEN**.

Date de la convocation :
21 Juin 2021

Date de l'affichage :
21 Juin 2021

Présents : Monsieur Philippe GUIGUEN, Madame Anne DALAIS, Monsieur Bertrand COQUARD, Madame Catherine HUN, Monsieur Bilel BSIKRI, Madame Françoise BEAULIEU, Monsieur Jean-Jacques LE COQ, Madame Christiane BONTEMPS, Monsieur Philippe HURÉ, Madame Martine PLASSART, Madame Geneviève BOUSSINET, Madame Martine AMIOT, Monsieur César SILOU, Madame Elisabeth DOMINGUEZ, Monsieur Jean-Christophe TUAL, Madame Fabienne BOUCHEZ, Madame Fabienne VAUGARNY, Monsieur Benoît LEFORT, Monsieur Carlos PEREIRA, Madame Sophie STUCKI, Monsieur Tanguy FARRUGIA, Monsieur Cyrille LAMIAUX, Monsieur Youssef KOUTARI, Madame Yasmine DJELAILIA, Monsieur Gérard LEVY, Madame Dominique DUPUIS-GOYET, Madame Marcile DAVID, Monsieur Nicolas HUE, Monsieur Mathieu SEVAL, Madame Dalila DRIFE, Madame Catherine GERONIMI, Madame Anne-Claire FREMONT, Monsieur Marc LEROUGE (départ à 20h47)
formant la majorité absolue des membres en exercice.

Absents avant donné pouvoir :

A son départ à 20h47, Monsieur Marc LEROUGE a donné pouvoir à Madame Catherine GERONIMI.

Secrétaire de séance : Madame Fabienne VAUGARNY.

====*==*==*

Le procès-verbal de la séance du 26 mai 2021 a été approuvé à l'unanimité.

====*==*==*

Liste des décisions prises en application des pouvoirs que le Conseil Municipal a délégués à Monsieur le Maire.

N°21-080 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Contrat pour la maintenance curative du matériel de laverie et de cuisine pour la commune avec la Société SAS HURON de Villepreux.

La maintenance curative comprend le déplacement, la main-d'œuvre et le diagnostic de la panne. Le contrat est conclu pour une durée d'un mois à compter de la date de notification du contrat.

Coût : le contrat est effectué par bons de commandes pour un montant maximum mensuel de 3 000,00 € HT

N°21-081 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Fourniture de produits et matériaux pour les services techniques municipaux pour les membres du groupement de commandes constitué des communes de Plaisir et les Clayes-sous-Bois. Lot 2 : Electricité avec la Société NOLLET de St-Etienne-du-Rouvray (76).

Coût : Les prestations de cet accord-cadre seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix et catalogues du titulaire auxquels seront appliqués les rabais consentis.

Pour chaque membre, l'accord-cadre est conclu sans montant maximum annuel HT et avec un montant maximum annuel de 60 000,00 € HT soit 72 000,00 € TTC (TVA 20 %) pour la ville de Plaisir et de 15 000,00 € HT soit **18 000,00 € TTC** (TVA 20 %) pour la ville des Clayes-sous-Bois

N°21-082 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Fourniture de produits et matériaux pour les services techniques municipaux pour les membres du groupement de commandes constitué des communes de Plaisir et les Clayes-sous-Bois. Lot 3 : Peinture avec la Société DECOSPHERE de Servon (77).

Coût : Les prestations de cet accord-cadre seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix et catalogues du titulaire auxquels seront appliqués les rabais consentis.

Pour chaque membre, l'accord-cadre est conclu sans montant maximum annuel HT et avec un montant maximum annuel de 60 000,00 € HT soit 72 000,00 € TTC (TVA 20 %) pour la ville de Plaisir et de 20 000,00 € HT soit **24 000,00 € TTC** (TVA 20 %) pour la ville des Clayes-sous-Bois

N°21-083 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°1 au contrat de mise à disposition d'une presse à balles multi-chambres avec la Société PRIME de Lucé (28).

Cet avenant est pris afin de modifier la date de livraison, d'installation et la mise en service du matériel le 28 avril 2021.

Ainsi, cet avenant annule et remplace l'article 4.1 « conditions de location » dans la décision initiale n°21-060 du 18 mars 2021.

Les autres dispositions des différentes pièces du marché demeurent inchangées en ce qui ne serait pas contraire aux présentes modifications.

N°21-084 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec APPEL MEDICAL, agence d'intérim du groupe SELECT TT de La Plaine St Denis (93) pour la mise à disposition de Mme GREGBO (auxiliaire de crèche) du 26 au 30 avril 2021 (sur la base d'un temps de travail de 35h) pour remplacer rapidement les deux agents auprès des enfants du multi-accueil momentanément absents.

Coût : Taux horaire de **25,30 € HT**
Indemnité de carte Navigo de 2,394 € HT (*) par jour travaillé

(*) dépend du lieu d'habitation

N°21-085 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec APPEL MEDICAL, agence d'intérim du groupe SELECT TT de La Plaine St Denis (93) pour la mise à disposition de Mme JUMELLE (auxiliaire de puériculture) du 26 au 30 avril 2021 (sur la base d'un temps de travail de 35h) pour remplacer rapidement les deux agents auprès des enfants du multi-accueil momentanément absents.

Coût : Taux horaire de **29,90 € HT**
Indemnité de carte Navigo de 30,24 € HT (*) par jour travaillé

(*) dépend du lieu d'habitation

N°21-086 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Fourniture de produits et matériaux pour les services techniques municipaux pour les membres du groupement de commandes constitué des communes de Plaisir et les Clayes-sous-Bois. Lot 1 : Quincaillerie avec la Société LEGALLAIS d'Hérouville Saint-Clair (14).

Coût : Les prestations de cet accord-cadre seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix et catalogues du titulaire auxquels seront appliqués les rabais consentis.
Pour chaque membre, l'accord-cadre est conclu sans montant maximum annuel HT et avec un montant maximum annuel de 60 000,00 € HT soit 72 000,00 € TTC (TVA 20 %) pour la ville de Plaisir et de 50 000,00 € HT soit **60 000,00 € TTC** (TVA 20 %) pour la ville des Clayes-sous-Bois

N°21-087 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec APPEL MEDICAL, agence d'intérim du groupe SELECT TT de La Plaine St Denis (93) pour la mise à disposition de Mme GREGBO (auxiliaire de crèche) du 3 au 28 mai 2021 (sur la base d'un temps de travail de 35h) pour remplacer rapidement les deux agents auprès des enfants du multi-accueil momentanément absents.

Coût : Taux horaire de **25,30 € HT**
Indemnité de carte Navigo de 2,394 € HT (*) par jour travaillé

(*) dépend du lieu d'habitation

N°21-088 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec APPEL MEDICAL, agence d'intérim du groupe SELECT TT de La Plaine St Denis (93) pour la mise à disposition de Mme JUMELLE (auxiliaire de puériculture) du 3 au 21 mai 2021 (sur la base d'un temps de travail de 35h) pour remplacer rapidement les deux agents auprès des enfants du multi-accueil momentanément absents.

Coût : Taux horaire de **29,90 € HT**
Indemnité de carte Navigo de 30,24 € HT (*) par jour travaillé

(*) dépend du lieu d'habitation

N°21-089 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Avenant n°2 au contrat de cession pour le concert « Noa » avec la Société FAR PRODUCTION de Paris 9^{ème}.

Ce nouvel avenant est pris car une nouvelle représentation sera programmée le 13 décembre 2021 au lieu du 26 mai 2021.

Toutes les autres clauses du contrat demeurent inchangées.

N°21-090 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Contrat d'hébergement du logiciel ARTELI avec la Société TRIBOFILM de Périgny (17).

Cett licence concerne 12 utilisateurs. Le contrat est conclu du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Coût : forfait annuel : 2 070,73 € HT soit **2 484,87 € TTC** (TVA 20 %)

N°21-091 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Contrat de maintenance du logiciel ARTELI avec la Société TRIBOFILM de Périgny (17).

Cett licence concerne 12 utilisateurs. Le contrat est conclu du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Coût : forfait annuel : 1 936,28 € HT soit **2 323,53 € TTC** (TVA 20 %)

N°21-092 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Objet : Cession du véhicule Peugeot 308 immatriculé 559 EMS 78 au profit de la DML AUTO de Méré (78).

Recette : 150,00 € net

N°21-093 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Objet : Cession du véhicule Peugeot cyclomoteur immatriculé AJ 912 H au profit de la société DML AUTO de Méré (78)

Recette : 150,00 € net

N°21-094 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Objet : Achat de matériel pour le service des espaces verts avec reprise d'un broyeur professionnel ELIET avec la Société DUPORT d'Arnouville-les-Mantes (78).

Le service des Espaces Verts a besoin d'acheter une tondeuse Mulching, un pare-choc frontal pour tondeuse, deux tailles-haies thermiques Stihl, une tronçonneuse élagage Stihl, une lame mulching et la société DUPORT reprend un broyeur professionnel Eliet.

Coût : L'acquisition s'élève à 3 044,34 € HT soit **3 653,21 € TTC** (TVA 20 %) déduction faite de la reprise du broyeur professionnel ELIET d'un montant de 166,67 € HT soit 200,00 € TTC (TVA 20 %)

N°21-095 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. Gilles BROUX, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation musicale le 19 mai 2021 dans le cadre de la réouverture du cinéma à l'Espace Philippe Noiret.

Coût : 130,00 € net (salaire brut)

N°21-096 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. Laurent BAJATA, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation musicale le 19 mai 2021 dans le cadre de la réouverture du cinéma à l'Espace Philippe Noiret.

Coût : 130,00 € net (salaire brut)

N°21-097 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. Nicolas FARGEIX, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation musicale le 19 mai 2021 dans le cadre de la réouverture du cinéma à l'Espace Philippe Noiret.

Coût : 130,00 € net (salaire brut)

N°21-098 : DIRECTION DES FINANCES

Objet : Cette décision annule et remplace la décision n°21-078 du 5 mai 2021. Souscription d'un prêt de 2 477 041 € auprès de la Banque Populaire Val de France.

Coût :

Montant : 2 477 041 €

Date de départ : 20/5/2021

Maturité : 20/5/2036 (durée de 15 ans)

Amortissement : Trimestriel – constant

Périodicité : Trimestrielle

Base de calcul : Exact/360

Frais de mise en place : 2 000 €

Taux fixe annuel non révisable sur la durée du prêt : 0.53 %

Indemnités de remboursement anticipé : actuarielles

N°21-099 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°2 au marché de nettoyage urbain avec la Société ESSI TURQUOISE de Boulogne-Billancourt.

L'avenant étend la prestation de ramassage des déchets et vidage des poubelles des parcs et squares à 6 sites de la ville autres que ceux prévus au marché et ce, du mois de mai à septembre. Les sites sont : Place Mandela, Parc de la Prairie Forestière, Square Zavatta, Parc de Diane, Parc Carillon et Gare Coté Nord.

Coût : 10 862,50 € HT soit 11 948,75 € TTC (TVA 10 %)

N°21-100 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Avenant n°3 au contrat avec la Sarl ARTS ET SPECTACLES PRODUCTION de Paris 12^{ème} pour le spectacle « Bing Bang ».

Cet avenant est pris en accord avec le producteur pour déplacer la date de représentation du spectacle prévue initialement le 27 novembre 2021 (avenant n°2 – déc n°21-044 du 25/2/2021) au 1^{er} octobre 2021.

Les autres clauses non concernées par le présent avenant demeurent inchangées.

N°21-101 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Objet : Cession du véhicule Renault Master immatriculé AW 018 KB au profit de la société TRUJAS de Trappes.

Recette : 833,33 € HT soit **1 000,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°21-102 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Objet : Cession du véhicule Renault Master immatriculé AW 236 KB au profit de Monsieur NERO d'Ymeray (28).

Recette : **150,00 € net**

N°21-103 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Entretien et maintenance des systèmes d'alarme anti-intrusion avec la Société HELIOM de Sartrouville.

Coût : Cet accord-cadre débute à la date de notification du contrat et est attribué à un seul prestataire. Il est conclu pour un montant forfaitaire annuel de 4 257,90 € HT soit **5 109,48 € TTC** (TVA 20 %) pour la maintenance préventive et sans montant annuel minimum HT et avec un montant annuel maximum de 10 000,00 € HT soit **12 000,00 € TTC** (TVA 20 %) pour la maintenance curative.

N°21-104 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°1 au marché de transport en autocars d'élèves, d'enfants et d'adultes. Lot 2 : Déplacements occasionnels avec la Société SAVAC SAS de Chevreuse (78).

Le 22 octobre 2020, le présent marché de transport en autocars d'élèves pour des déplacements occasionnels était signé.

Lors d'un déplacement occasionnel de sortie, des frais de stationnement ont été honorés par la Société SAVAC SAS. Cependant, ces frais dûs incombent au pouvoir adjudicateur.

Ainsi, un ajustement de l'article 5.1 du CCAP doit être effectué afin d'y inclure les frais annexes (frais de parking, frais de péage...) qui devront être remboursés à la Société SAVAC.

Cet ajustement fait l'objet de cet avenant.

Coût : Le montant de l'avenant n'a aucune incidence sur le prix du présent marché. Les prestations restent rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau de prix sans montant minimum annuel HT et avec un montant maximum annuel de 100 000,00 € HT sur la 1^{ère} période et de 170 000,00 € HT pour la 2^{ème} période.

N°21-105 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec APPEL MEDICAL, agence d'intérim du groupe SELECT TT de La Plaine St Denis (93) pour la mise à disposition de Mme GREGBO (auxiliaire de crèche) du 31 mai au 30 juin 2021 (sur la base d'un temps de travail de 35h) pour remplacer rapidement les deux agents auprès des enfants du multi-accueil momentanément absents.

Coût : Taux horaire de **25,30 € HT**
Indemnité de carte Navigo de 2,394 € HT (*) par jour travaillé
(*) dépend du lieu d'habitation

N°21-106 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°1 au contrat d'assurance pour la protection juridique avec la Société JADIS et ASSOCIES du Raincy (93).

Cet avenant est pris pour acter la dissolution de la société JADIS SAS et de sa substitution par la société JADIS ET ASSOCIES dans tous les droits et obligations nés de l'exécution du marché et ce jusqu'à son terme prévu le 31/12/2021.

Le montant de l'avenant n'a aucune incidence sur le prix du présent marché.

N°21-107 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de cession avec la Compagnie Un Confetti sur la Branche du Buchelay (78) pour 6 représentations du spectacle « Juste une goutte » les 3 et 4 février 2022 à l'Espace Philippe Noiret et destinés aux enfants des écoles maternelles.

Coût : Spectacle : **5 300,00 € net**
Frais de Transport : **138,60 € net**

N°21-108 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Avenant n°1 au contrat de cession avec ULYSSE MAISON DES ARTS d'Onet-le-Château (12) pour le spectacle « Le dernier jour ».

Cet avenant est pris dans le cadre du report de la représentation au 10 mai 2022, laquelle était prévue initialement le 21 mai 2021 et ceci en raison de la fermeture de l'Espace Philippe Noiret.

Les autres dispositions du contrat, non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées

N°21-109 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Restructuration partielle du réseau informatique de la mairie des Clayes sous Bois avec la Société GOUGET SAUVAGE ELECTRICITE (GSE) de Montigny-les-Cormeilles (95).
Cet accord-cadre est attribué à un seul prestataire.

Coût : 47 301,25 € HT soit **56 761,50 € TTC** (TVA 20 %)
====*==*==*==*

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Municipal :

2021-044 : COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 24 voix pour et 9 abstentions (Mesdames Messieurs Gérard LEVY, Dominique DUPUIS-GOYET, Marcile DAVID, Nicolas HUE, Mathieu SEVAL, Dalila DRIFF, Catherine GERONIMI, Anne-Claire FREMONT, Marc LEROUGE

ARTICLE 1 : Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ARTICLE 2 : Approuve le Compte de Gestion 2020 établie par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié par l'Ordonnateur.

2021-045 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 24 voix pour et 9 voix contre (Mesdames Messieurs Gérard LEVY, Dominique DUPUIS-GOYET, Marcile DAVID, Nicolas HUE, Mathieu SEVAL, Dalila DRIFF, Catherine GERONIMI, Anne-Claire FREMONT, Marc LEROUGE)

ARTICLE 1 : Constate les identités de valeurs entre le Compte de Gestion 2020 et le Compte Administratif 2020 ;

ARTICLE 2 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser en section d'investissement :
- Dépenses : 5 999 890,42 €
- Recettes : 5 313 508,99 €

ARTICLE 3 : Arrête les résultats de clôture tels que résumés ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	22 207 463,57 €	7 922 390,59 €	30 129 854,16 €
Recettes	23 674 700,21 €	6 967 190,77 €	30 641 890,98 €
Résultat de l'exercice	1 467 236,64 €	-955 199,82 €	512 036,82 €
Report exercice antérieur	354 167,86 €	1 518 626,51 €	1 872 794,37 €
Résultat cumulé	1 821 404,50 €	563 426,69 €	2 384 831,19 €
Restes à réaliser : dépenses		5 999 890,42 €	5 999 890,42 €
Restes à réaliser : recettes		5 313 508,99 €	5 313 508,99 €
Résultat global	1 821 404,50 €	-122 954,74 €	1 698 449,76 €

ARTICLE 4 : Approuve le Compte Administratif 2020 du budget principal Ville qui laisse apparaître un résultat de clôture excédentaire et ses annexes.

2021-046 : AFFECTATION DU RESULTAT 2020 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 24 voix pour, 3 voix contre (Mesdames, Monsieur Catherine GERONIMI, Anne-Claire FREMONT, Marc LEROUGE) et 6 abstentions (Mesdames Messieurs Gérard LEVY, Dominique DUPUIS-GOYET, Marcile DAVID, Nicolas HUE, Mathieu SEVAL, Dalila DRIFF)

ARTICLE 1 : Décide d'affecter les résultats comme suit :

- Investissement Compte R/001 : 563 426.69 €
- Investissement Compte R/1068 : 1 421 404.50 €
- Fonctionnement Compte R/002 : 400 000.00 €

ARTICLE 2 : Les inscriptions budgétaires seront portées au budget supplémentaire 2020.

2021-047 : LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

2021-048 : ADHESION ANNUELLE A L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT (ALEC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Décide d'adhérer à l'ALEC SQY.

2021-049 : ACQUISITION D'UN LOCAL D'ACTIVITE, D'UN LOCAL EN SOUS-SOL ET D'UN PARKING DE 15 PLACES DE STATIONNEMENT AU 1 BIS, RUE MAURICE JOUET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Autorise la ville à faire l'acquisition, d'un local d'activité d'une surface de 265 m², de 15 places de stationnement d'une surface de 416 m², correspondant au lot de Volume N°25. 01, du plan joint et d'un local en sous-sol d'une surface de 56 m², lot de volume N°5, le tout sis 1 bis Rue Maurice Jouet, parcelle cadastrée AC 473, au prix de 220 000 €, Net Vendeur, hors frais notariés,

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes relatifs à l'acquisition de cet ensemble immobilier,

ARTICLE 3 : Dit que la dépense sera inscrite sur le budget principal de la ville

**2021-050 : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT D'AUTORITES
CONCEDANTES AVEC SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES POUR LE
MOBILIER URBAIN**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Approuve la convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes avec la communauté d'agglomération SQY pour la fourniture, l'entretien et la maintenance du mobilier urbain

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant.

**2021-051 : SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES – MODIFICATION DES STATUTS DE
ST-QUENTIN-EN-YVELINES – NOUVELLES COMPETENCES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Approuve la requalification des « *compétences optionnelles* » et « *compétences facultatives* » de SQY en « *compétences supplémentaires* » tout en conservant un périmètre de compétences identique,

ARTICLE 2 : Approuve le transfert à SQY d'une nouvelle compétence supplémentaire « *la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables* »,

ARTICLE 3 : Approuve la suppression de l'ancienne compétence facultative « *Aménagement de l'espace communautaire* »,

ARTICLE 4 : Approuve la suppression de la référence aux « *réseaux câblé et coaxial* » de la compétence « Réseaux »,

ARTICLE 5 : Approuve la mise à jour du plan des espaces verts gérés par SQY joint aux statuts et la précision de la mention « *la création des parcs publics urbains, les espaces publics boisés et les bois urbains d'une superficie supérieure à 5 ha* » de la compétence « Espaces verts » en ajoutant « *intégrés au plan* » en fin de phrase,

ARTICLE 6 : Approuve l'ajout à la compétence « Mobilier urbain » de la mention « *au jalonnement directionnel routier des pôles, des équipements communautaires et des itinéraires cyclables structurants de l'Agglomération* »,

2021-052 : ENCADREMENT DU DROIT DE GREVE AU SEIN DE SERVICES MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Approuve le contenu du protocole d'encadrement du droit de grève des agents dans certains services publics locaux de la commune (accueil des enfants de moins de 3 ans ; accueil périscolaire), résultant du groupe de travail du 11 mai 2021.

ARTICLE 2 : Autorise le Maire à signer ledit protocole d'accord.

2021-053 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Approuve la modification du tableau des effectifs comme suit :

Grades	Nombre de postes		
	Initial	Création	Final
Filière Animation			
Animateur	7	2	9

ARTICLE 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

2021-054 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES POUR LA PRESTATION DE SERVICE DU CENTRE SOCIAL « LE SEMAPHORE »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Approuve la Convention d'Objectifs et de Financement – Prestation de service du Centre Social conclue du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer ledit document.

ARTICLE 3 : Dit que les recettes seront inscrites au budget communal.

2021-055 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE DE 450 EUROS A MONSIEUR JORDAN GUAMS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ZOOM AVENIR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : autorise Monsieur le Maire à attribuer la somme de 450 € à Monsieur Jordan Guams.

ARTICLE 2 : La dépense est inscrite au budget de la ville, nature 6714 fonction 60.

2021-056 : AIDE FINANCIERE AUX PROJETS DES ECOLES JEAN JAURES ET PAUL ELUARD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 29 voix pour (Madame Elisabeth DOMINGUEZ ne prend pas part au vote) et 3 voix contre (Mesdames Monsieur Catherine GERONIMI, Anne-Claire FREMONT, Marc LEROUGE)

ARTICLE 1 : Décide de verser une aide financière directement à la coopérative pour l'école Jean -Jaurès d'un montant de 2126,46 €

ARTICLE 2 : Décide de verser une aide financière directement à la coopérative pour l'école Paul Eluard d'un montant de 1189,18 €

ARTICLE 3 : Les écoles s'engagent à fournir les justificatifs des dépenses engagées une fois les sorties réalisées.

2021-057 : CONVENTION AVEC LA PISCINE INTERCOMMUNALE SALVADOR ALLENDE ENTRE LA COMMUNE DES CLAYES-SOUS-BOIS ET SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES POUR SES CENTRES DE LOISIRS ANNEE 2021 (PERIODE VACANCES D'ÉTÉ)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : autorise le maire à signer la convention été 2021 pour l'accueil des centres de loisirs à la piscine intercommunale Salvador Allende.

2021-058 : LE PASS CULTURE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : décide de s'inscrire au Pass Culture qui est un dispositif qui facilite l'accès à l'offre pour les jeunes de 18 ans,

ARTICLE 2 : les recettes seront inscrites au budget de la ville,

2021-059 : PASS + (78/92)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : décide de s'affilier au Pass+ qui est un dispositif qui facilite l'accès à l'offre pour les jeunes,

ARTICLE 2 : les recettes seront inscrites au budget de la ville,

Les délibérations peuvent être consultées, dans leur intégralité, en mairie.

Pour affichage, le 5 Juillet 2021

Le Maire,

Philippe GUIGUEN